

Requisitoire tardif

Par **zouzoupitchoume**, le **08/01/2016 à 18:46**

bonjour ,besoin d'aide ...

Pour faire simple le requisitoire introductif était fait le 30.09.2014,mais courait toujours du 6 mai 2014 une enquête préliminaire faite par le procureur,
et a la date du 8 octobre 2014 monsieur x était convoqué comme simple témoin sur une convocation de la police ;
et voilà le hic!

ni les policiers ni monsieur x était au courant de ce requisitoire introductif !!!

d'après moi, c'est une faute du procureur !

qui attendait le retour de cette procédure pour la confier au juge
d'où je pense à une nullité sur le fait que monsieur x aurait été témoin assister à la date de son audition par les policiers .

vous en pensez quoi ,faute ou pas ?